

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Attribution du marché à procédure adaptée de la rénovation de la toiture du jardin d'hiver de la Cité des enfants

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

Vu la délibération du 9 juin 2020 approuvant la délégation au Maire par le Conseil municipal pour la conclusion des actes de gestion
Vu l'avis de marché publié sur le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr>
Vu le rapport d'analyse des offres

A l'issue de la consultation, en ligne du 16 mai 2025 au 20 juin 2025 sur la plateforme <https://marchespublics.ain.fr>, 3 entreprises ont déposé une offre : DAZY, SMAC, EDA.

A DECIDE

après analyse des offres, d'attribuer le marché à l'entreprise EDA pour un montant de 44 949 € HT soit 53 938.8 € TTC.

INFORME

le conseil municipal du 23 septembre 2025 de sa décision.

Fait à Viriat, le 23 septembre 2025

LE MAIRE,
Bernard PERRET

